

SAC – 230825

Point 8.1

Mise au point

Dossier : Réforme des comités du Sénat académique – préparation de la mise en œuvre

Le 10 juin 2023, le projet de la réforme des comités du Sénat académique a été très bien accueilli au Conseil de l'Université. Les points suivants sont fournis à titre d'information.

1. Gouvernance – prochaines étapes

- | | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 29 août 2023 : | Présentation du dossier au Comité de gouvernance en vue d'une recommandation au Conseil de l'Université pour adoption finale du dossier. |
| 23 septembre 2023 : | Présentation du dossier au Conseil de l'Université pour adoption. |
| 10 octobre 2023 : | Date d'entrée en vigueur de la réforme |

2. Élection et nomination des membres des comités du Sénat académique

- Un guide d'élections est en préparation afin d'établir la procédure d'élections des membres des comités. Les élections auront lieu suivant la réunion du Conseil.
- Les **élections** des membres seront coordonnées par le Secrétariat général en collaboration avec les associations professorales et les associations étudiantes.
- Les **nominations** des membres (décanats, vice-décanats, directions générales) seront coordonnées par le Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales en collaboration avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le cas échéant.
- La mise à jour des listes des membres des comités sera assurée par le Secrétariat général pour tous les comités du Sénat académique. Les noms seront affichés sur le site web.

3. Calendrier des réunions

- Le calendrier des réunions du Sénat académique et de ses comités sera présenté pour adoption au Bureau de direction du Sénat académique.

Mois	SCDP	CDR	CAQ	CGH	BDS	SCREÉ	SAC	CDP	CPR	CPS
	LUNDI de 8 h 30 à 10 h. Le CGH se réunit de 8 h 30 à 11 h 30. Le BDS se réunit à midi ou en fin de journée.					MERCREDI 13h30 à 16h	VENDREDI de 13 h 30 à 16 h, sauf les réunions en présentiel (P).			
Août		28 août (RVD)			21 août		25 août (P) La journée			
Sept.		25 sept. (RVD)						15 sept. (CCR)		
Oct.		23 oct.	16 oct.	30 oct.	30 oct.			20 oct.	13 oct.	27 oct.
Nov.	27 nov.	20 nov.	6 nov.		27 nov.	15 nov.	3 nov. (P)	17 nov.	10 nov.	
Déc.	11 déc.		4 déc.				1 ^{er} déc.	15 déc. 8h30-11h45	15 déc.	8 déc.
Janv.	22 janv.	15 janv.	29 janv.		29 janv.			19 janv.	12 janv.	
Févr.		12 févr.	26 févr.		26 févr.	14 févr.	2 févr.		16 févr.	9 févr.
Mars	4 mars	11 mars	25 mars			13 mars	1 ^{er} mars	15 mars	22 mars	
Avril	29 avril	15 avril			2 avril (mardi)	17 avril	5 avril		19 avril	12 avril
Mai	27 mai				6 mai		10 mai (P) Après-midi	10 mai (P) Matinée	17 mai	
Juin		10 juin	17 juin		3 juin		7 juin (P) Après-midi	7 juin (P) Matinée		

Le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) se réunit le lundi ou le mardi qui précède chaque réunion du Sénat, à midi ou en fin de journée. Le Comité d'appel du Sénat académique (CAP) se réunit au besoin. Le Conseil de la langue française (CLF) adopte son propre calendrier de réunions.

4. Formations

- Pour les membres du Sénat académique, une formation aura lieu le **3 novembre 2023** lors de la réunion du Sénat académique. Elle sera offerte par la secrétaire générale.
- D'autres formations seront offertes aux membres des comités du Sénat académique au cours de la prochaine année. Elles porteront sur la gouvernance (responsabilités, juridiction, pouvoirs); l'application des procédures d'assemblée;

la gestion interne des documents en vue des réunions du Sénat académique; la plateforme Dilitrust; la coordination des réunions, etc.

- Le Sénat académique est une assemblée délibérante qui fonctionne selon les principes du Code Morin (avis, ordre du jour, procès-verbal, élections, etc.). Ce mode de fonctionnement (de manière moins stricte) s'applique également dans les comités du Sénat, le cas échéant. Des formations seront offertes au cours de l'automne 2023 aux **présidences** et aux **secrétaires** des comités.

5. Documents

- La suite **Dilitrust-Gouvernance** est la plateforme numérique de choix du Conseil de l'Université et du Sénat académique. Certains comités du Sénat adopteront cette plateforme au cours de l'automne 2023.
- Dans la mesure du possible, le système de **codage des documents** des comités sera conservé. Les procès-verbaux des comités, les recommandations et les documents qui en découlent utiliseront un codage similaire à celui du Sénat académique.
- Les **dossiers** du Comité des programmes seront transférés du Secrétariat général au Registrariat; les dossiers du Comité conjoint de la planification seront transférés du Secrétariat général au Vice-rectorat à l'enseignement et aux affaires professorales.

6. Communications

- Une mise à jour du **site Gouvernance** (volet Sénat académique et tous les comités) doit être complétée au cours de l'automne 2023 en collaboration avec la Direction des communications.
 - Les ordres du jour, procès-verbaux et transcriptions des réunions du Sénat académique sont affichés sur le site web : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
 - Les enregistrements des réunions du Sénat académique sont déposés au Service des archives de l'Université de Moncton.
 - Les procès-verbaux du Comité des programmes (depuis 2010) sont affichés sur le site web : <https://www.umoncton.ca/cpr/reunions>.
 - Les procès-verbaux et les documents du Comité conjoint de la planification (depuis 2012) sont affichés sur le site web : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-ccj>.
 - Les rapports annuels des comités du Sénat académique sont affichés sur le site web : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/node/59>.
- La CESPM recommande à l'Université d'adopter une nouvelle **stratégie de communication** pour informer la communauté universitaire et le public des changements importants découlant des activités visant l'assurance de la qualité (création de nouveaux programmes, modifications majeures, amélioration

continue, etc.). Un travail de liaison sera nécessaire avec la Direction des communications et les présidences des comités.

7. Mise en œuvre de la réforme

- La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales est responsable de la **mise à jour** du document intitulé « Réforme des comités du Sénat » présenté au Sénat le 29 mai 2023 et de **l'évaluation** de la réforme qui aura lieu en 2025.
- Le groupe suivant veillera sur la **mise en œuvre** de la réforme au cours de l'année 2023-2024 : Lynne Castonguay, secrétaire générale, Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, et Stéfanie Wheaton, registraire.

8. Prochaines étapes (septembre 2023)

- Identifier les personnes qui assureront le soutien administratif pour tous les comités.
- Faire adopter la réforme au CDU le 23 septembre 2023.
- À la suite de l'adoption de la réforme par le CDU, procéder le plus rapidement possible aux élections des membres des comités du Sénat académique en respectant les mandats en cours.

Le 17 août 2023

L. Castonguay, E. Dawes et S. Wheaton